

CARTE PHYTO-ÉCOLOGIQUE

Pylône 46

© - AMBE 2016

-  Axe de la ligne
-  Centre du pylône
-  Accès piéton à créer et sécuriser
-  CB 41.812
-  CB 41.812 et éboulis siliceux
-  CB 41.812, CB 62.2 - UE 8220 et éboulis siliceux

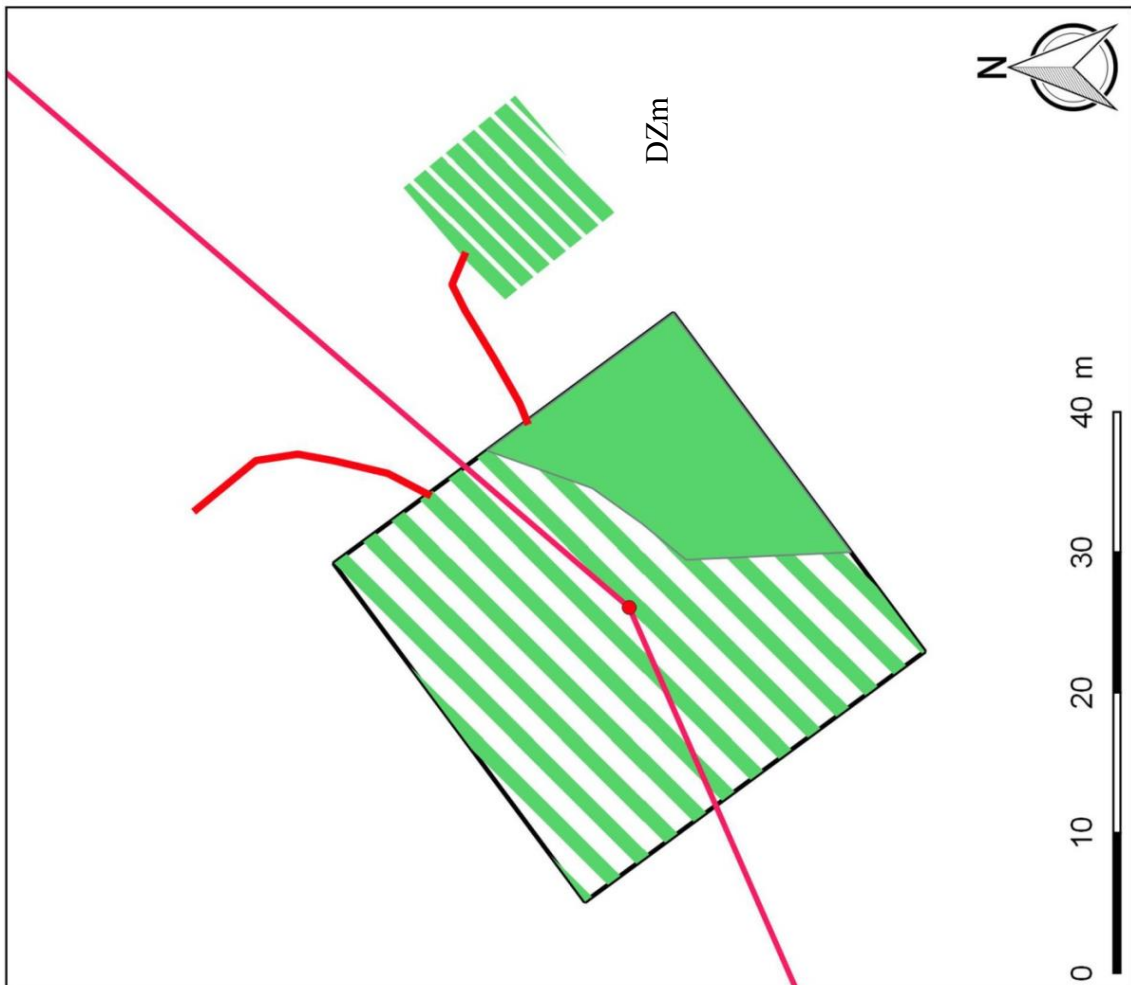


FIGURE n° 19 : Détail des aménagements prévus suite à la suppression de la voie d'accès à créer : DZm et accès piéton.

b. Impacts résiduels après mise en œuvre des mesures d'évitement :

La mise en œuvre de mesures d'évitement ne permet pas de réduire totalement les impacts sur la station de Spélerpès : **environ 10 % de l'habitat potentiel de l'espèce (1500 m²) seront impactés par les travaux (DZm et accès piéton) (figures 20 et 21) soit 160 m².**

En effet, la conformation des lieux et la déclivité localement forte ne permettent pas de réaliser les aménagements (DZm, accès piétons) totalement en dehors des zones de présence d'habitat potentiel pour l'espèce.

Il convient donc de mettre en place **des mesures de compensation et d'accompagnement.**

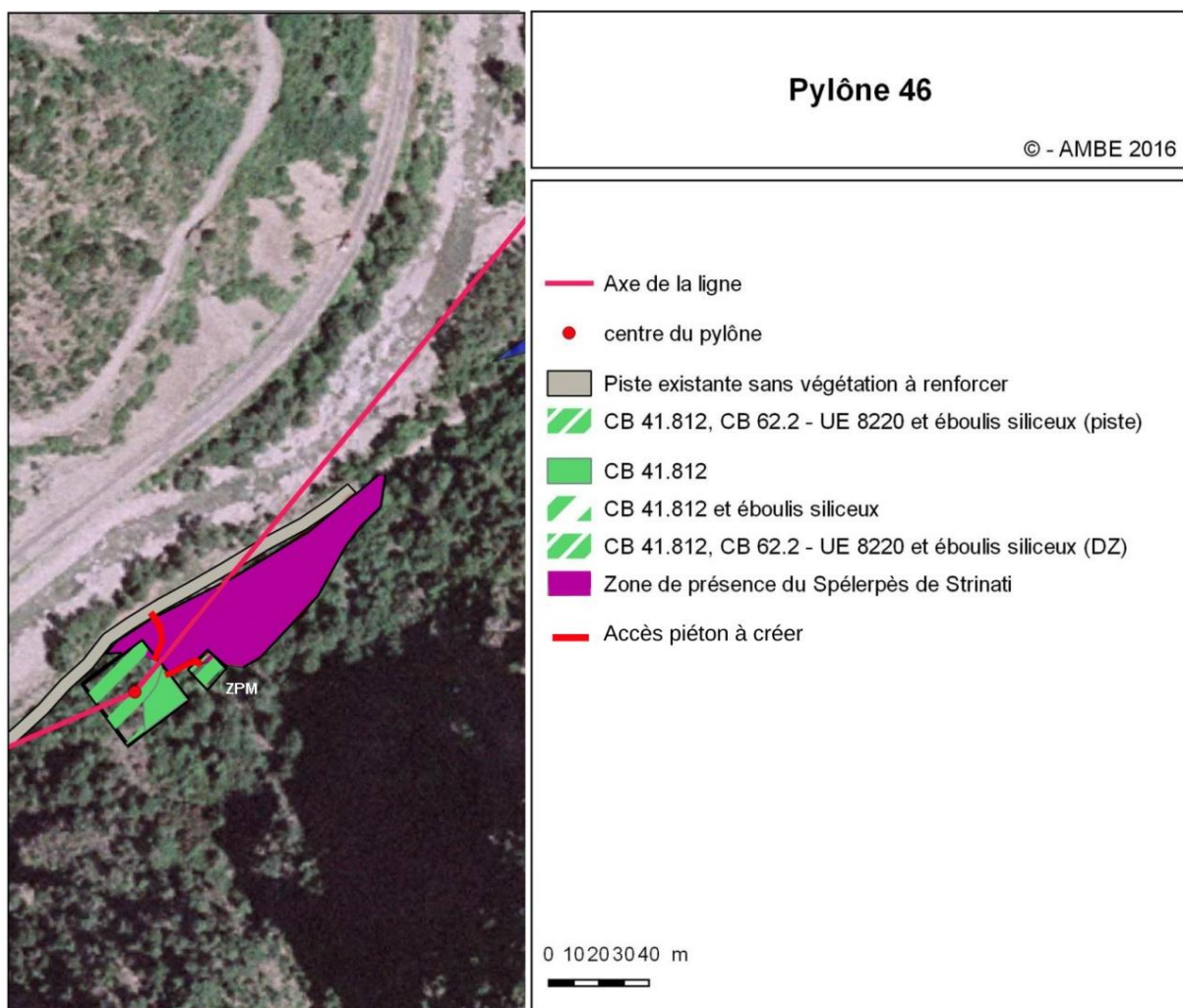


FIGURE n° 20 : Impacts résiduels sur la station de Spélerpès : aménagements prévus après suppression de la piste d'accès.